

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/52

Date de convocation
14 juin 2023

L'an deux mil vingt trois
le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
14 juin 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre
CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame
Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

AT

Secrétaire de séance :
Mme Sophie LOPEZ

**Objet : Signature d'une convention d'objectifs avec l'association du Sporting Club de Football
de Saint-Nicolas-lez-Arras**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 12 Avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001 concernant l'obligation qui
s'impose à l'autorité administrative qui attribue une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €
par an, de conclure une convention qui détaille les rapports entre la personne publique et la personne
privée bénéficiaire.

Considérant que lors de ses séances du 27 mars 2023 et du 26 juin 2023, le Conseil Municipal de
Saint-Nicolas-lez-Arras a accordé à l'Association « Le Sporting-Club football de Saint-Nicolas-lez-
Arras », une subvention d'un montant de 23 325 €.

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs (ci-annexée) avec l'association « Le Sporting-Club Football de Saint-Nicolas-lez-Arras » pour une durée de trois ans.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint-Nicolas Lez Arras,
Le 27 juin 2023

Le Maire,
Alain CAYET.

